

Nantes, le 07 octobre 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021

La métropole renforce le tourisme de proximité

La métropole souhaite faire évoluer le dispositif du fonds de concours aux sites de tourisme de proximité dans les communes. Nouvelles conditions d'éligibilité, nouveau mode de calcul d'attribution, augmentation de l'enveloppe budgétaire en investissement, la métropole renforce le tourisme de proximité pour l'ensemble de ses 24 communes. Avec les nombreuses autres actions déjà lancées en matière de tourisme de proximité, comme le Voyage dans le Vignoble, la valorisation des parcours à vélo ou encore le soutien au tourisme participatif, la métropole met en œuvre une politique touristique durable.

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

Le développement et la valorisation des sites dans les communes est une des actions du tourisme de proximité, qui comprend de nombreuses autres actions comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Nantes Vélo Tourisme, La Véloodyssée, La Loire à vélo, ...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc.

La valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire dans sa globalité et de mieux partager les flux touristiques. **Le dispositif des fonds de concours permet le soutien de ces sites de tourisme de proximité.**

Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Pour Emmanuel Terrien, conseiller métropolitain délégué au tourisme de proximité : « **Avec ces nouvelles règles du fonds de concours, nous renforçons le soutien que la Métropole pourra apporter à chacune des communes dans la mise en œuvre de ses projets de tourisme de proximité. Plus globalement, nous contribuons à la mise en place d'une politique touristique résolument solidaire et durable** ».

LE FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT

Jusqu'à présent l'enveloppe budgétaire en fonctionnement était constituée de 160 000 € par an, répartis entre 13 communes (Bouguenais, Carquefou, Couëron, Indre, la Chapelle, Le Pellerin, Mauves-sur-Loire, Rezé, Saint-Aignan de-Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce, et Vertou), pour un total de 15 sites (Rezé et Carquefou disposant de deux sites soutenus).

>> Ce qui change :

- Accompagnement des communes sur le choix du site à vocation touristique retenu
- Calcul du montant par un taux d'aide unique, plutôt que par un système de forfaits : équité entre les communes
- Attribution d'un seul fonds de concours par commune

- Ouverture à toutes les communes de la métropole (exceptée Nantes)
- Mise en cohérence avec les « 23 petits voyages » du Voyage à Nantes (<https://www.nantes-tourisme.com/fr/23-petits-voyages>)
- Enveloppe à 160 000 € la première année, en augmentation au cours du mandat
- Taux d'aide fixe aux dépenses éligibles à 40 %, plafond à 20 000 €

LE FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT

Jusqu'ici l'enveloppe budgétaire en investissement était constituée de 10 000 € par an, attribuée chaque année à une commune différente qui en faisait la demande pour l'aide à l'installation d'un équipement touristique (la Sablière à Sainte-Luce, Mauves Balnéaires à Mauves, la Station Nuage à Saint Sébastien...).

>> Ce qui change :

- Passage de l'enveloppe de 10 000 € à 50 000 €
- Soutien à deux communes maximum par an ; l'aide attribuée ne dépasse pas la moitié de la part financée par la commune bénéficiaire avec un plafond de 25 000 €.

En 2020, 15 sites de tourisme de proximité :

- Bouguenais : La Roche Ballue
- Carquefou : Musée de l'Erdre + Port Jean / Port Breton
- Couëron : La Gerbetière - Maison Audubon
- Indre : La Chapelle Forerie
- La Chapelle-sur-Erdre : Ports Grimaudière - Gandonnière
- Le Pellerin : La Martinière
- Mauves-sur-Loire : Mauves Balnéaire
- Rezé : Maison Radieuse + Prairies de Sèvre
- Saint-Aignan de Grand Lieu : Pierre Aigüe
- Saint-Jean-de-Boiseau : Château du Pé
- Saint-Sébastien-sur-Loire : Iles Forget et Pinette
- Sainte-Luce-sur-Loire : La Sablière
- Vertou : Parcs & Chaussée des Moines